

14 février 2025

ELECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025 : UNE GEOGRAPHIE DES VOTES EN POINT D'INTERROGATION

TABLE DES MATIERES

La percée attendue de la Coordination rurale	1
Une bascule des votes vue sous différents angles	3
La confirmation d'une fragmentation idéologique	5

LA PERCEE ATTENDUE DE LA COORDINATION RURALE

Les urnes ont rendu leur verdict entre le 7 et le 8 février 2025. Comme cela était en partie attendu, une dizaine de Chambres d'agriculture a basculé sous un pavillon autre que l'alliance syndicale majoritaire FNSEA-JA, avec un mouvement très marqué au profit de la Coordination rurale (CR), qui s'impose définitivement comme la deuxième force syndicale agricole du pays.

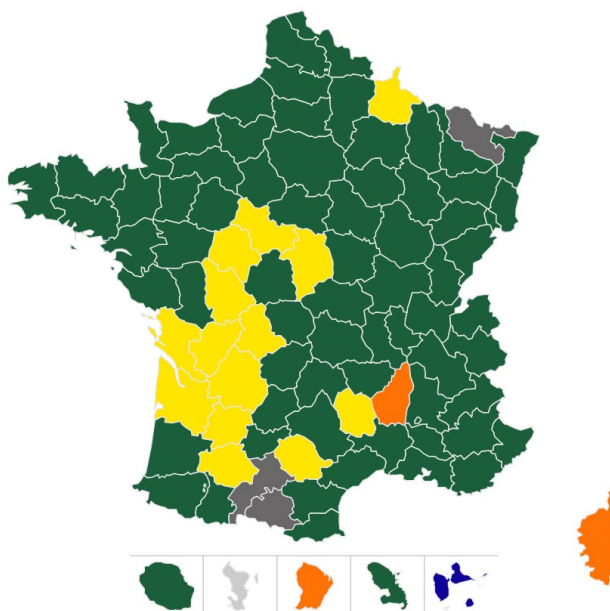
Le bilan de ces élections des Chambres d'agriculture s'établit provisoirement (dans l'attente de potentiels recours et rectifications) à :

- Environ 80 Chambres maintenues ou acquises par l'alliance FNSEA-JA ;
- 14 Chambres au profit de la Coordination Rurale ;
- 3 Chambres pour la Confédération paysanne (probablement 4, compte-tenu du report des élections à Mayotte en 2026, sachant que cette Chambre était détenue par la Confédération paysanne depuis 2019) ;
- 1 Chambre acquise par le Mouvement de défense des exploitants familiaux - MODEF ;
- 2 autres Chambres obtenues par une alliance dissidente des principaux syndicats (notamment par une liste menée par Jérôme Bayle, figure des contestations agricoles du début d'année 2024 en Haute-Garonne).

L'érosion de l'influence hégémonique du syndicat majoritaire côtoie une percée significative de la Coordination rurale, qui par le biais de ses différentes actions a réussi à catalyser les colères du monde agricole et à s'affirmer comme une alternative crédible sur certains territoires. Mais il est encore trop précipité d'affirmer que ceci constitue davantage un vote d'adhésion qu'un vote de réaction. La géographie et la démographie des votes laissent néanmoins entrevoir des premiers enseignements.

Implantée historiquement dans le Lot-et-Garonne, la Coordination rurale a fortement développé son activité et son influence dans les bassins du sud-ouest et du centre de la France. Les résultats des votes 2025 dessinent sur la carte de France des départements acquis par le syndicat un arc en forme de point d'interrogation « inversé » allant du Gers au Cher, en passant par la Gironde et la Charente-Maritime (figure 1)

Figure 1 : carte des élections Chambres d'agriculture 2025



Notes : en vert FNSEA-JA, en jaune Coordination Rurale, en orange Confédération paysanne, en bleu MODEF, en gris autres listes.

Source : Chambres d'agriculture et Terre-Net

On signalera également le basculement des Chambres d'agriculture Ardennaise, Lozérienne et Tarnaise en dehors de cet arc, mais où l'on retrouve des traits communs aux motivations de vote : territoires isolés, soumis à des incidents climatiques et sanitaires intenses lors des dernières campagnes, et marqués par une forte contestation au niveau local du syndicat majoritaire.

On constate également la résilience de la FNSEA dans les bassins du grand-ouest, malgré une volonté manifeste depuis plusieurs années de la Coordination Rurale de vouloir notamment s'implanter en Bretagne (la CR réalise depuis 2013 des scores de 30 % dans les quatre départements de la région Bretagne). La conjoncture économique plutôt favorable aux productions du territoire breton et une implication encore forte des élus des fédérations au niveau local sont certainement des facteurs qui ont concouru au maintien du syndicat majoritaire dans ces territoires très disputés.

Pour la plupart des autres départements mentionnés précédemment, les archives des votes des élections précédentes montrent que cette bascule en faveur de la CR n'est pas seulement le fruit d'un vote opportuniste lié aux événements conjoncturels récents. Dès 2013, la CR réalisait des scores compris entre 30 et 40 % dans la majorité des départements de ce point d'interrogation géographique.

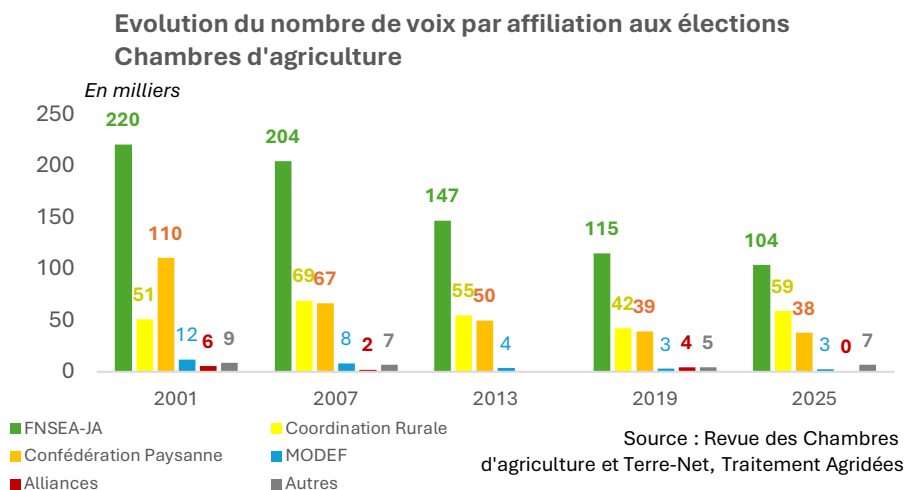
L'année 2019 n'avait pas confirmé cette montée en puissance, les différentes crises sectorielles (lait en 2015, porc en 2016, sucre en 2017) ayant été assez éloignées des échéances électorales et en sachant que le contexte économique de l'année 2019 avait été favorable à une remontée des cours et du revenu agricole. Pour sa part, la crise agricole de 2024 a sans aucun doute constitué un accélérateur des transferts de vote pour les élections 2025, d'autant plus dans les départements viticoles comme la Gironde et la Charente-Maritime durement impactés par une crise majeure dans le secteur, ou les départements céréaliers du centre de la France touchés par une année de récolte 2024 catastrophique et un dévastateur effet de ciseaux des prix. Signalons également la forte poussée du vote en faveur de la Coordination Rurale dans certains départements du Nord et de l'Est de la France où le syndicat fleurit avec un taux situé entre 30 et 40 % des votes après avoir longtemps stagné aux alentours des 20 %.

UNE BASCULE DES VOTES VUE SOUS DIFFERENTS ANGLES

Ce renversement des votes s'apprécie d'autant plus à la lumière notamment de la démographie, qui révèle un mouvement de fond quant à la recomposition de l'électorat agricole. Dans le sillage de la chute démographique du nombre des chefs d'exploitants agricoles, celle-ci accompagne mécaniquement la baisse du nombre de votants du collège 1 et les effectifs de votants pour chaque syndicat. Cette perte tendancielle d'effectifs semble davantage peser sur l'alliance syndicale majoritaire FNSEA-JA et également pour le troisième syndicat que représente la Confédération paysanne (figure 2).

Cette dernière a fortement perdu en capacité d'implantation en l'espace d'une vingtaine d'années, cédant sa place de second syndicat de l'hexagone dès les élections de 2007. Ceci confirme la difficulté du syndicat à recruter de nouveaux adhérents, compte-tenu d'une offre électorale quelque peu aux antipodes des préoccupations agricoles de l'hexagone et axée sur la promotion de l'altermondialisme et du modèle de la petite exploitation paysanne. Le syndicat tend donc à ancrer plus efficacement sa stratégie dans des territoires avec des problématiques très spécifiques et plus favorables au développement de ce type d'idées (Corse, DROM-TOM, département isolé avec un niveau de vie plus faible comme l'Ardèche).

Figure 2



Dans cette évolution générale de cette démographie électorale des agriculteurs, rappelons que sur un peu plus de 600 000 chefs d'exploitation dénombrés en 2001, moins de 400 000 chefs d'exploitation sont désormais inscrits sur les listes électorales, ce à quoi il faut rajouter le déclin du taux de participation (plus de 60 % en 2001 contre 45 % en 2025).

Cette chute de la participation et du nombre de votants se ressent dans les votes en faveur du couple FNSEA-JA qui a perdu en moyenne annuelle 17 % de ses effectifs de votants à chaque élection depuis 2001. La masse électorale du syndicat majoritaire représente désormais un peu plus de 100 000 individus en 2025 contre plus de 200 000 au début des années 2000.

Cette chute moyenne des effectifs à chaque élection se situe respectivement à 22 % et 30 % pour la Confédération paysanne et le MODEF. En parallèle, la Coordination Rurale affiche un gain moyen d'électeurs de 8 % sur cette même période, mais cette tendance s'inscrit dans une trajectoire très aléatoire de l'évolution de ses effectifs de votants. En effet, le syndicat a connu une alternance en termes de gains et de pertes de votants (-39 % notamment entre 2007 et 2019 après avoir gagné +35 % de votants entre 2001 et 2007), et bénéficie finalement d'un rebond important de +40 % - soit l'équivalent de 17 000 voix supplémentaires - entre les élections 2019 et 2025.

En comparaison des autres syndicats, la CR est donc la seule entité sur le long terme à obtenir des gains de voix et à consolider sa place de deuxième syndicat représentatif de l'écosystème agricole. En cela, le creusement d'un écart significatif avec la Confédération paysanne et le rapprochement en termes de forces vives avec le syndicat majoritaire tend à remettre en question l'équilibre des rapports de force syndicaux. La prudence reste de rigueur quant à parler d'une réelle bascule idéologique, tant les variations de vote en faveur de la CR semblent très volatiles selon les périodes électorales. Pourtant, des lignes de fracture idéologique sont d'ores et déjà identifiables.

LA CONFIRMATION D'UNE FRAGMENTATION IDEOLOGIQUE

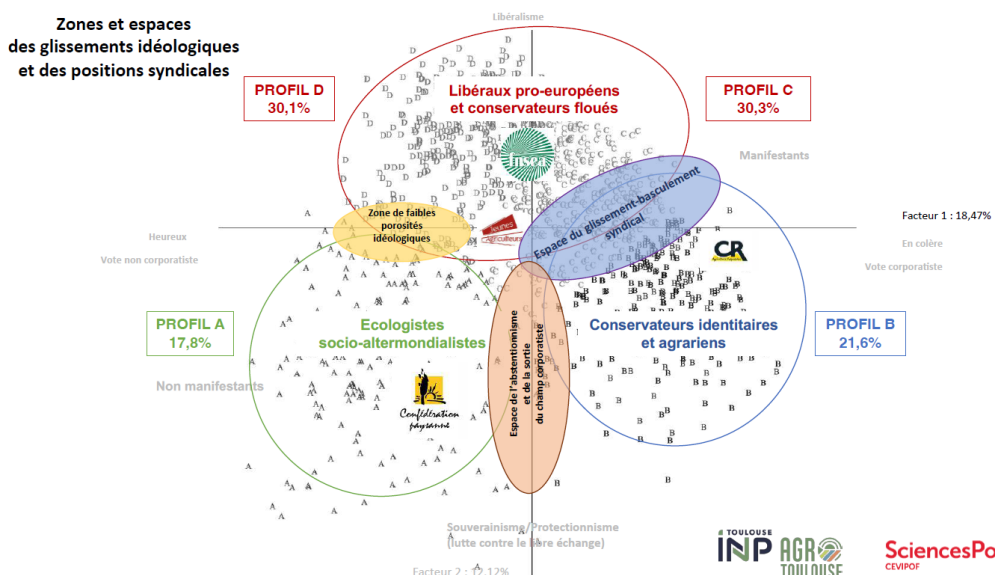
Le point d'interrogation se situe donc ici dans la motivation de ces flux de voix acquis par la Coordination Rurale. Contestation générale de la mondialisation des marchés ou envers les institutions nationales et locales, vote réactionnaire lié à une situation conjoncturelle difficile ou adhésion à des idées plus radicales, c'est probablement un mélange de ces trois expressions qui explique la tendance générale des votes au niveau national. Ces élections confirment le mouvement de tripartition de l'écosystème agricole français, déjà exposé dans une étude menée par l'INP Agro-Toulouse et SciencesPo-CEVIPOF.

Ces trois groupes déterminés dans l'espace idéologique agricole sont les suivants :

- Un pôle « Écologistes-socio altermondialistes » ;
- Un pôle « Libéraux pro-européens et conservateurs floués » ;
- Un pôle « Conservateurs identitaires et agrariens ».

Comme exposé dans les conclusions de cette étude (figure 3), on peut légitimement envisager que ces milliers de voix supplémentaires acquises par la Coordination rurale proviennent d'un glissement du pôle des « conservateurs floués », situé à l'interstice de l'espace politique entre les libéraux pro-européens et les identitaires, vers celui des « conservateurs identitaires et agrariens » davantage proche des idées promues par la Coordination Rurale.

Figure 3



Finalement, ces élections Chambres d'agriculture 2025 confirment l'expression de plusieurs tendances précédemment identifiées par les sociologues de la ruralité :

- L'expression d'acteurs qui affirment leur identité et leur volonté de ne pas disparaître ;
- Un sentiment d'abandon général, par la société mais également par les acteurs institutionnels liés au monde agricole (Pouvoirs publics, syndicats traditionnels, instituts de recherche) ;
- Une demande de protection, qui va jusqu'au retrait et le repli sur soi vis-à-vis du processus de mondialisation des marchés ;
- Une demande d'alignement sur une réglementation commune, voire un strict rejet de l'encadrement normatif au niveau national et européen.

La fragmentation du paysage politique agricole et la remise en question du monopole de la FNSEA en tant que porte-parole des agriculteurs vont assurément faire bouger les lignes d'influence, de même concernant le rôle du réseau des Chambres d'agriculture en tant qu'appareil de cogestion de l'État. Une pluralité qui reste tout de même assez relative au regard du maintien de l'alliance syndicale majoritaire dans une très grande majorité de départements, signe aussi de son ancrage solide sur le territoire hexagonale en comparaison de l'ambiance « dégagiste » qui règne sur le climat politique en général. La principale crainte réside cependant dans la fragilisation du socle d'une ambition collective pour la profession, fragilisation qui pourrait accélérer le processus de dilution et d'éparpillement des agriculteurs dans la société en termes de représentation.

La question de la représentativité de ces élections reste également très vive sur un autre point. En dehors du mode de scrutin souvent critiqué quant à la répartition des sièges du collège des chefs d'exploitation, certains acteurs de la production agricole sont absents de ces débats électoraux alors qu'ils occupent un poids de plus en plus important dans la production. Les transformations observées ces dernières années au sein de l'organisation des exploitations démontrent notamment la place de plus en plus prépondérante du salariat par rapport à la population de chefs d'exploitation (1,2 millions de salariés agricoles dénombrés contre 400 000 agriculteurs). Or, le taux de participation de cette catégorie pour les élections Chambres est très faible (environ 10 % en moyenne par département en 2025), et cette catégorie socio-professionnelle souffre d'un déficit structurel de représentation dans les instances syndicales agricoles et d'une très grande hétérogénéité de situation, favorisant ainsi le morcellement de ce corps électoral (salarié permanent, saisonnier, salarié d'une exploitation ou d'un tiers employeur). Ceci contribue donc à invisibiliser des voix qui ont pourtant de nombreuses raisons de se faire entendre à l'aune d'enjeux clés liés au renouvellement des générations et aux mutations des exploitations. Les six ans de mandature qui s'ouvrent vont donc voir le croisement de nombreux sujets et de transformations majeures, dans un environnement où la profession n'a jamais autant paru dispersée quant à l'orientation à donner à son avenir et à son identité.

Quentin Mathieu
Responsable Entreprise et Consommation